

République Française  
Département SEINE ET MARNE  
Commune de Bourron Marlotte



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/03/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	21	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 4 Mars à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur VALENTE Vitor, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 28/02/2024 et affichés à la porte de la Mairie le 29/02/2024.

**Présents** : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BOUILLETTE Lionel, M. BREGERE-MAILLET Jean, Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, M. BUIRON Alain, M. CAPOIS Guillaume, Mme CERCEAU Christelle, M. COLAS Christophe, M. DE FARIA CASTRO Custodio, Mme DUWEZ Nathalie, M. GANDON Jean-Charles, Mme GREMY Dominique, M. HAGARD Stéphane, Mme HAMEL Catherine, M. KECK Frédéric, Mme LAVAUZELLE Laurence, Mme LOTT Myriam, Mme MOURICHON Véronique, Mme PACTON Stéphanie, Mme PAYAN Chantal, M. PETIT Yves

**Excusé(s) ayant donné procuration** : M. BALOUZAT Alain à M. VALENTE Vitor, Mme SCHAPPACHER Karine à Mme DUWEZ Nathalie

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme GREMY Dominique

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en PREFECTURE  
Le : 06/03/2024  
Et  
Publication ou notification du :  
06/03/2024

### C2024\_06 – Demande de subvention DRAC au titre de la DGD dans le cadre du dispositif "Élargissement des Horaires des Bibliothèques "

Il est rappelé à l'Assemblée que lors de sa séance 1<sup>er</sup> avril 2022 le conseil municipal avait décidé à l'unanimité de demander une subvention à la DRAC pour la création d'un poste d'assistant de conservation dans le cadre du dispositif « Elargissement des horaires des bibliothèques ».

Cette subvention a pour but d'accompagner financièrement la commune pour la création d'un poste d'Assistant du Patrimoine et des Bibliothèques. Celui-ci a été recruté le 18 octobre 2022, ce qui a permis d'élargir l'amplitude horaire de la bibliothèque municipale de 7h00 à 11h00.

Ce dispositif étant prévu sur une durée de 5 ans, deux demandes ont été faites, une pour la période du **1<sup>er</sup> octobre 2022 au 30 septembre 2023** et une pour la période du **1<sup>er</sup> octobre 2023 au 30 septembre 2024**.

Il y a donc lieu désormais, de déposer une nouvelle demande pour la période du **1<sup>er</sup> octobre 2024 au 30 septembre 2025**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **autorise** à l'unanimité, Monsieur le Maire à déposer auprès de la DRAC une demande de subvention au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) dans le cadre du dispositif « Elargissement des Horaires des Bibliothèques ».

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Secrétaire de séance,  
**Dominique GREMY**

A Bourron-Marlotte, le 05/03/2024

Le Maire,  
**Vitor VALENTE**

